

PRATIQUES ARTISTIQUES & HISTOIRE DES ARTS

Cycle 2

Horaires

- En 2008 :
 - Horaire global annuel (81h) réparti entre ces deux disciplines → Diminution de l'horaire.
- En 2007 :
 - Pas de changement : 3h.
- En 2002 :
 - 3h à partager entre arts visuels et l'éducation musicale.

Contenu et démarche

LES NOUVEAUTES 2008

- « **L'ÉDUCATION ARTISTIQUE** » devient « **PRATIQUES ARTISTIQUES** ». Elle englobe « **ARTS VISUELS** » et « **ÉDUCATION MUSICALE** ».
- Introduction de l'**HISTOIRE DES ARTS** (en liaison avec l'histoire, la pratique artistique et le français).

PRATIQUES ARTISTIQUES

- En 2008 :
 - L'enseignement des arts visuels concerne : les arts plastiques, le cinéma, la photographie, le design, les arts numériques). Pratiques régulières et diversifiées et références aux œuvres contribuent à l'enseignement de l'histoire des arts.

- En 2007 :
Pas de changement.

- En 2002 :

L'élève découvre les arts visuels par sa mise en contact direct avec la matière et les matériaux. Il tire parti des découvertes sensorielles et gestuelles qu'il réalise.

Observer et analyser sa production première l'invite à rencontrer des techniques, des œuvres d'art, des pratiques d'artistes ou d'artisans, encore inconnues de lui. Par ces confrontations, il comprend et maîtrise mieux la matière, les matériaux, les images, les médiums, les formes qu'il perçoit comme objets et supports d'expression. Les combinant les unes aux autres, il s'en sert à son profit dans des productions raisonnées et maîtrisées. Prioritaire, le dessin est valorisé dans ses différentes expressions. Narratif, il sert des projets transdisciplinaires autour de l'expression écrite et la lecture. Technique, il sert des projets transdisciplinaires où schématisation, reproduction, traduction imagée sont nécessaires.

Enfin, l'élève se fonde une première culture visuelle en maîtrisant quelques bases techniques fondamentales de lecture des images et en connaissant des œuvres et des artistes qu'il met en relation les uns avec les autres.

- En 2008 :

- L'éducation musicale « *s'appuie sur des pratiques concernant la voix et l'écoute* » : ces pratiques contribuent à l'enseignement de l'histoire des arts. La pratique instrumentale et la réalisation de projets musicaux ne sont plus mentionnées.

- En 2007 :
Pas de changement.

- En 2002 :
L'éducation musicale au cycle 2 repose sur la maîtrise de la voix et du chant mais aussi sur des activités d'écoute susceptibles de donner une réelle culture musicale aux élèves. Le répertoire proposé est donc assez large. Ensuite, et c'est toute la particularité de ces textes officiels, il est demandé de proposer aux élèves des projets musicaux qui sont indispensables pour que « *chaque moment d'activité puisse prendre sens* ». C'est pourquoi il est suggéré d'exploiter la traditionnelle fête de l'école pour que les chansons et les danses apprises puissent trouver un terrain idéal de représentation.

HISTOIRE DES ARTS

- Initiation à l'histoire de l'art en fonction des ressources locales.